

Comme vous le savez la recherche est entrée depuis un peu plus d'un an dans une période de forte effervescence: le mouvement « Sauvons la recherche », le déroulement des différentes phases des états généraux de la recherche, la décision du gouvernement de mettre en place les pôles de compétitivité(rapport Blanc), l'attente de la présentation de la loi de programmation et d'orientation de la recherche, la poursuite contre vents et marées de la réforme du CNRS de Larrouturou. Il apparaît fort probable que la future organisation de l'Enseignement Supérieur soit guidée par les impératifs de recherche d'où la nécessité pour nous d'analyser et de commenter le

RAPPORT FINAL DES ETATS GENERAUX DE LA RECHERCHE

L'exercice est d'autant plus intéressant que le texte passe en revue de détail l'ensemble des problèmes de ce secteur.

Ce rapport est le résultat des débats initiés en région et achevés le 29 octobre 2004 à Grenoble, il a été remis à François FILLON le 9 novembre.

Le texte commence par un bilan très pertinent des difficultés actuelles soulignant en particulier le manque d'investissement de l'état et du secteur privé dans la recherche.

Le passage à 3% du PIB pour le budget total de la recherche et à 1% pour la recherche publique sont des impératifs réaffirmés.(Ce qui correspondrait à une augmentation de 30% dans la LOP).

I RECHERCHE ET SOCIETE (est constitué d'une suite d'affirmations et de résolutions)

Désolé pour l'aspect inventaire à la Prevert, mais quand on résume...

La connaissance scientifique est un bien public mondial.

La culture scientifique est à la fois un corpus de savoir et une formation à l'esprit critique.

La recherche a un caractère imprévisible, elle doit donc fonctionner avec une certaine autonomie et être financée sur le long terme.

Le pilotage par les applications tarit la recherche. L'innovation est surtout importante pour la recherche privée.

Il faut rétablir l'attraction des métiers scientifiques.

L'état doit procéder à une évaluation du crédit d'impôt recherche et le remplacer éventuellement par une participation aux programmes nationaux ou des aides conditionnelles.

Le partenariat public-privé doit être équilibré et évalué par le CEOR.

Il faut assurer la transparence des choix scientifiques, traduire les demandes sociales, promouvoir la recherche en Europe, développer la recherche Nord-Sud.

Ce chapitre qui reprend les principes généraux d'exercice d'une recherche de qualité est suffisamment proche de nos analyses pour ne pas poser problème. Le paragraphe sur l'expertise impliquant une recherche publique indépendante est à souligner.

II ORGANISATION DE LA RECHERCHE

-Le ministère de la recherche de l'enseignement supérieur et des la technologie.

Un grand ministère risque de ne durer que le temps d'un gouvernement.

-Le haut comité de la science (HCS) : avis publié sur les évolutions souhaitables de la science et la politique de recherche de l'état.

Les différentes instances proposées devront être composées avec un grand souci de représentativité si l'on veut qu'elles soient reconnues par la communauté scientifique et le public. Le HCS est le moyen d'échapper au pilotage total par les experts du gouvernement.

-Le comité d'évaluation des opérateurs de recherche (CEOR) : évaluation des opérateurs et des pratiques d'évaluation.

-Le comité de financement des projets scientifiques (CoFiPS) : financement des projets sur appel d'offre blancs, thématiques ou finalisés. (100% du crédit nécessaire au projet, 30% maximum des crédits labo, guichet unique).

Création en opposition avec la FNS(Fondation Nationale de la Science). Le SNTRS voit dans le CoFiPS un abandon de certaines missions des EPST.

-Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur(PRES) : structure opérationnelle locale regroupant différents partenaires universités, organismes, recherche privée. (politique de site, aménagement du territoire en évitant les déserts, lisibilité internationale, adossement des LMD à la recherche, participation à l'établissement des plans état-région). 15 à 20 PRES(métropole universitaire, 1ou 2 régions voisines).

L'UGICT souligne un danger de dérive des PRES vers les pôles de compétitivité si le poids du privé était trop important..

-Le conseil scientifique régional : définition de la politique scientifique régionale (et non pas de la région).

Mesures demandées :

Mise à niveau du budget des universités. Autonomie dans la répartition des crédits aux Unités.
Redéfinir le contour des organismes(mission du HCS à long terme, pour le moment mesures de rapprochement mises en place par les organismes)

Contrat quadriennal ministère-organisme avec avis du HCS.

Clarifier les relations des recherches publiques et privées. (rééquilibrage par refinancement des labos publics, bilan des structures existantes).

Rapprochement grandes écoles –université(dans les PRES-cohabilitation des masters)

Regrouper les équipes en unités ou structures fédératives.

Simplification de la gestion(1 tutelle, financement pluriannuel sans différenciation fonctionnement équipement vacation, contrôle a posteriori, abaissement du seuil des marchés, évaluation des pratiques administratives).

Evaluation unique des labos par des pairs. (1Instance Nationale d'Evaluation, des INE spécialisées, 1 INE pour l'ES + existant pour les organismes), accréditation par le CEOR.

Revoir le rôle des fondations(en particulier celles mises en place dernièrement par le gouvernement).

EUROPE : La politique de recherche européenne doit être une compétence partagée plutôt que subsidiarisée. (conseil européen de la science, soutien européen à la recherche fondamentale, 7° PCRD doublé, programmes simplifiés, limitation du juste retour, PRES transfrontalier dans l'Est, définition à long terme d'un statut de chercheur européen).

L'instance unique d'évaluation est repoussée par le SNTRS comme ingérable, reste le problème de l'harmonisation si l'on fonctionne avec plusieurs instances.

III LES PERSONNELS DE LA RECHERCHE

Un rappel général est fait sur la mission de service public et la notion d'expertise indépendante impliquant l'appartenance à la fonction publique d'état. Une programmation pluriannuelle des emplois et une politique d'attractivité des métiers de la recherche sont réclamées.

Autres mesures :

LES EMPLOIS

Doctorants

Créations de CDD(+action sociale) pour doctorants (3 ans, 3000 non renouvelables) et post-doctorants(2 ans, non systématique)parallèlement à une forte augmentation de l'embauche

statutaire, celle-ci intervenant au plus tard dans les 6 ans après le début de la thèse et en CR2. (Elargissement des bourses Cifre vers les collectivités publiques. Augmentation du nombre des allocations de 3 ans. ATER 1/3 de service à taux plein. Augmentation du nb de monitorats). Politique de débouchés dans le secteur privé. (doctorat reconnu dans les conventions collectives, représentants du secteur privé dans les conseils d'école doctorale).

Il faudra veiller à ne pas tomber dans une dérive conduisant au post-doc de trois ans obligatoire.

Enseignants-chercheurs et chercheurs.

L'équilibre des embauches sur critères recherche ou enseignement doit être garanti par le HCR

Pas de statut unique EC-C.

Extension de l'année sabbatique, 3 premières années à 50% de service enseignement, modulation volontaire de service et retour sur demande. Mesures équivalentes pour les chercheurs

Embauche pour renforcer les capacités de recherche des EC(MC) et leur accueil éventuel pour une période dans les EPST. Recrutement par qualification nationale puis commission locale commune à plusieurs établissements.

Pour les chercheurs recrutement national après présélection locale sur profil

Pour les PRAG, les STS et les Prépa rattachement à un labo voire 1/2 service pour préparer une thèse.

A l'actif de notre influence syndicale, le statut unique Enseignant-chercheur n'est pas retenu. Pour le reste on trouve des réponses aux difficultés exprimées par les personnels et les thésards.

ITA et IATOS

Embauche d'ITA et IATOS pour restaurer les capacités administratives et techniques des organismes et universités. (élaboration des résultats, appui de la recherche, accompagnement de la recherche).

Développement de la mobilité.

LES CARRIERES.

Classement sur qualification dans une grille salariale unique.

Rehausser et allonger les carrières avec priorités pour les catégories C, supprimer les grades, diminuer le nombre de corps et créer des promotions sur place pour les IATOS.

Amélioration des reconstitutions de carrière.

Modulation salariale (durée d'échelon ??) et promotions en fonction de l'évaluation, éviter les primes.

Intégrer les années de thèse et les primes dans le calcul des retraites.

Le point sur la modulation salariale et la promotion issue de l'évaluation n'est pas acceptable et doit être dissocié du reste du paragraphe où l'accent mis sur la revalorisation des carrières est encore à renforcer.

L'ÉVALUATION.

L'évaluation doit se faire sur tous les types d'activité.

Pour les chercheurs et enseignants chercheurs, l'évaluation doit se faire par les pairs au niveau national pour la recherche et au niveau local pour l'enseignement en coordination avec l'évaluation collective des labos.

Pour les ITA IATOS évaluation sur dossier par métier par les pairs au niveau national(+entre tien par spécialistes du métier).L'entretien d'évaluation avec le supérieur hiérarchique et possibilité de médiation est à généraliser (au CNRS il n'y a plus de notation).Les ingénieurs, docteurs développant un projet de recherche propre peuvent être évalués comme chercheurs.

Ce dernier sujet est bien sur au cœur de nos préoccupations actuelles. La rédaction reprend des revendications du SNTRS mis à part la généralisation des entretiens d'évaluation considérée comme une bonne pratique des directeurs de laboratoire et la cellule d'accompagnement des carrières dont la finalité n'est pas évidente. L'UGICT soutient l'instauration d'une évaluation de qualité des personnels et des projets.